



99 Supporting Country Action on the CBD Programme of Work on Protected Areas



REQUEST FOR FINANCIAL ASSISTANCE FOR INITIAL POWPA ANALYSIS AND PRIORITY SETTING

1. Country	Niger
2. Agency and/or ministry responsible for protected areas	Direction des Parcs Nationaux et des Réserves (Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification)
3. CBD ratification date	25 juillet 1995
4. LDC country (yes/no)	Yes
5. SIDS country (yes/no):	No
6. Submission date of this request	20 December 2009
7. Duration of the POWPA analysis and priority setting study: (three months maximum)	3 mois
8. Contact person	Mr Boubacar Boureima Direction des Parcs Nationaux et des Réserves ; Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification Phone: 00227 93 91 10 32 E-mail: mounjoamirou@yahoo.com

PART I JUSTIFICATION AND OBJECTIVE OF INITIAL POWPA ANALYSIS AND PRIORITY SETTING

En novembre 2005 a eu lieu la Consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification, laquelle se traduit par un Plan d'action à moyen terme (PAMT), décliné en 14 sous-programmes, eux-mêmes rattachés aux programmes de la SDR. Parmi les objectifs retenus pour le PAMT en matière de conservation de la biodiversité on peut citer : (i) Créer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles au niveau local ; (ii) Poursuivre et intensifier les efforts d'information et de sensibilisation des populations ; (iii) Promouvoir la conservation in-situ et ex-situ de la diversité biologique ; (iv) Promouvoir des mécanismes intégrés de gestion rationnelle de l'espace sylvo-pastoral (v) Promouvoir des dispositifs d'atténuation des crises environnementales ; (vi) Encourager l'émergence et soutenir

les organisations professionnelles en renforçant les capacités des organisations professionnelles. La place des aires protégées dans ce dispositif apparaît ainsi clairement: Les aires protégées constituent un aspect important pour l'atteinte de ces objectifs. En effet les aires protégées sont soit précurseurs soit demandeurs des actions. Le processus de décentralisation engagé peut être la locomotive de développement des Aires Protégées par l'implication des autres acteurs étant donné que l'Etat a fait le premier pas par la création et le transfert de certaines compétences aux communes et autres entités.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Niger a voulu donner un cachet particulier au secteur rural, en élaborant suivant une approche globale, une stratégie de développement rural (SDR) en 2003. Ce document qui est le seul cadre de référence dans le secteur rural est assorti d'un plan d'action élaboré en novembre 2006. Ce programme reste au centre des actions de la DPN/R. La préservation de la biodiversité et des espaces naturels sera poursuivie : renforcement du réseau d'aires protégées, conservation des ressources génétiques in situ et ex situ. La réintroduction de certaines espèces sauvages disparues et la restauration de certains milieux dégradés constituant l'habitat de la faune et de la flore permettront de préserver à long terme la biodiversité du Niger. La prise de conscience par l'ensemble des acteurs des évolutions environnementales sera développée. La DPN/R Développera un volet IEC en mesure de répondre aux besoins du public.

Dans son programme N° 10 consacré à la protection de l'environnement, et son objectif spécifique n°3 : la conservation in-situ et ex-situ de la biodiversité, le plan d'action de la SDR prévoit une place de choix à la gestion des aires protégées. En effet, sur le plan des ressources fauniques, on estime que les effectifs de la faune sauvage ont beaucoup diminué au cours des trente dernières années, du fait de la diminution de la superficie des aires protégées (due à la pression démographique, les feux de brousse, les changements climatiques) et le braconnage. Les effets néfastes des changements climatiques rend certaines aires protégées non viables et c'est pourquoi, le Niger s'oriente dans l'intégration des aires protégées. Le Gaps analysis qui sera réalisé doit prendre en compte cet aspect combien compromettant pour trouver des solutions durables aux défis à relever dans le cadre des aires protégées. Plusieurs espèces de mammifères sont menacées d'extinction comme l'Addax (*Addax nasomaculatus*), le Mouflon à manchette (*Ammontragus lervia*), le Lamantin (*Trichechus senegalensis*), la Girafe (*Girafa cameleopardis*) dont le Niger conserve les derniers spécimens ouest -africains, l'Autruche (*Struthio camelus camelus*) etc.

C'est ainsi que, conscient de la situation préoccupante de la faune du Niger et dans le souci de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, le Niger a retenu dans ce plan comme priorité : le renforcement des capacités de gestion des aires protégées nationales et transfrontalières. C'est ainsi que actuellement environ 8,5 millions d'ha (soient 6,6% du territoire national) sont protégés. Pour être en conformité avec les dispositions des articles 7, 8, 10, 11 et 14 de la convention sur la diversité biologique, le Niger s'est engagé à gérer de manière écologiquement durable, les aires protégées déjà créées et à développer un plan de classement de nouveaux sites (les sites de : Termit, Tadress, Azawak et Sirba) en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir de 12% du territoire national érigé en aires protégées. Avec le classement de Termit (plus de 10 millions d'ha), dont le processus est dans sa dernière phase, environ 15% de la superficie du Niger serait dédiée aux aires protégées.

L'Etat dans le cadre des objectifs de Développement du Millénaire se fixe comme finalité un taux de 10 à 12 % de couverture.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la section Aires protégées du plan d'action de la SDR et du programme de travail sur les aires protégées et tenant compte de ses moyens limités, le Niger est convaincu qu'un travail préalable est nécessaire afin de déterminer les actions prioritaires à mener. L'analyse des écarts est un outil indispensable permettant de faire la situation de mise en œuvre des activités prioritaires, notamment ce qui est fait, ce qui reste à faire, les moyens disponibles au niveau national pour continuer les actions et le gap financier, humains et matériels à solliciter pour atteindre les objectifs fixés. Cette analyse prendra en compte les effets néfastes des changements climatiques pour lesquels des mesures d'adaptation s'impose pour donner plus de chance à nos aires protégées de survivre.

A cet effet, le Point Focal National (PTF) de la convention sur la diversité biologique du Niger en rapport avec la Direction des Parcs Nationaux et des Réserves a l'honneur de soumettre cette requête de financement d'une étude sur le Gap analysis.

PART II KEY ACTIVITIES OF THE INITIAL POWPA ANALYSIS AND PRIORITY SETTING

Activities	Budget, US\$	Completion date
<p>Activité 1. Etablir d'ici fin 2011 à l'échelle nationale des objectifs et indicateurs adaptés mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées du Niger.</p>	National consultants/institutions: 2,000	Mois 1
	Travel of national consultants : 1,000	
	Sub-total for Activity 1: 3,000	
<p>Activité 2. Achever d'ici fin 2010 une analyse poussée des lacunes que présentent les systèmes d'aires protégées à l'échelle nationale, en se fondant sur l'exigence d'établir des systèmes représentatifs qui assurent efficacement la protection de la diversité biologique et des écosystèmes des zones terrestres, et des eaux intérieures. Des plans nationaux devraient aussi être élaborés pour assurer de manière transitoire la protection des zones gravement menacées ou présentant une grande valeur, quand c'est nécessaire.</p> <p>L'analyse des lacunes devrait tenir compte de l'annexe 1 de la convention sur la diversité biologique et d'autres critères utiles telles que l'irremplaçabilité d'éléments cibles de la diversité biologique, les exigences de tailles minimales et de viabilité, les besoins de migrations des espèces, les processus écologiques et les services fournis par les écosystèmes.</p>	National consultants/institutions: 6,000	Mois 2-3
	Travel of national consultants : 2,000	
	Sub-total for Activity 2: 8,000	
<p>Activity 3. Identifier et créer des mesures incitatives positives qui soutiennent l'intégrité et le maintien des aires protégées, ainsi que la participation des communautés autochtones et locales et d'autres acteurs à la conservation.</p>	National consultants/institutions: 2,000	1 , 5 mois
	Travel of national consultants: 1,400	
	Sub-total for Activity 3: 3,400	

Activités	Budget, US\$	Completion date
Activité 4. Organisation d'ateliers de validation des résultats des différentes études liées aux activités 1 ; 2 et 3 avec les acteurs concernés à savoir la communauté scientifique, les ONG, les institutions étatiques, les élus locaux et les populations riveraines des aires protégées.	3, 600	3 jours
Activité. 5 Elaboration de rapport de synthèse contenant les résultats obtenus à la suite des activités ci-dessus mentionnées pour la requête de financement au FEM	2,000	15 jours
TOTAL	Maximum US\$ 20,000	Décembre 2010

ANNEXE 1 : Les priorités retenues dans le plan d'action de la SDR dans le volet Diversité Biologique

RA 3.1 La conservation de la diversité biologique est assurée

A 3.1.1. Elaborer un cadre spécifique de référence et d'harmonisation pour tous les

secteurs ayant en charge la gestion de la diversité biologique ;

A 3.1.2. Mettre en place l'Observatoire National de la Biodiversité ;

A 3.1.3. Former les acteurs pour une meilleure intégration multisectorielle des programmes et actions en faveur de la diversité biologique en insistant sur

les ressources génétiques ;

A 3.1.4. Promouvoir la gestion à long terme des écosystèmes des zones humides du

Niger ;

A 3.1.5. Renforcer les capacités de gestion des aires protégées nationales et

Transfrontalières ;

A3.1.6. Mettre en œuvre le volet amélioration de la conservation et de l'exploitation rationnelle des plantes médicinales, aromatiques et pesticides en particulier et de la diversité biologique en général.

Jason

Jason Spensley
Programme Officer, LifeWeb Initiative
Secretariat for the Convention on Biological Diversity
413 Saint-Jacques, Suite 800
Montréal, Québec, H2Y1N9, Canada
Tel: +1.514.287.8704
Fax: +1.514.288.6588
Email: jason.spensley@cbd.int
www.cbd.int/lifeweb

Thursday, October 08, 2009 10:13 AM

